

Séance ordinaire du 11 octobre 2022



2022-10
264

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 11 octobre 2022 à 20h05.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - M. Pierre Grondin
Siège #2 - M. Frédéric Poulin
Siège #3 - M. Dave Roy
Siège #4 - Mme Guylaine Gagnon
Siège #5 - M. Vincent Breton
Siège #6 - M. Carl Boilard

Formant quorum sous la présidence de madame Vanessa Roy, mairesse.

Mme Christiane Lacroix, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte. Elle demande aux élus d'observer un moment de silence avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par M. Carl Boilard et résolu à l'unanimité de déclarer cette séance ouverte.

Adoptée unanimement.

02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES

Les élus présentent les activités.

2022-10
265

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES**
- 03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 04.01** - Séance ordinaire du 12 septembre 2022
 - 04.02** - Séance extraordinaire du 22 septembre 2022
- 05 - CORRESPONDANCE**
 - 05.01** - Bordereau de correspondance

- 06 - HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 06.01** - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire
- 07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 07.01** - Dépôt du procès-verbal d'une rencontre des membres du comité incendie
 - 07.02** - Comité de sécurité incendie, acceptation des dépenses encourues en 2022 et des engagements du mois
 - 07.03** - Appui pour dépôt d'un projet d'agrandissement de la Caserne #10
 - 07.04** - Programme d'aide financière - formation de pompiers volontaires
- 08 - INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS**
 - 08.01** - Réunion du comité des travaux publics
- 09 - LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**
 - 09.01** - Réunion du comité des loisirs et de la culture
 - 09.02** - Vente de la Zamboni
- 10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
 - 10.01** - Dépôt des procès-verbaux du comité d'urbanisme
 - 10.02** - OHSC - Adoption budget révisé
 - 10.03** - OHSC - Contribution Accès-logis programme supplément de loyer
 - 10.04** - Offre d'achat Gestion HVHZ inc. - Terrain parc industriel 23e Ave
 - 10.05** - Offre d'achat PIPC, 485 9e rue Est
- 11 - RESSOURCES HUMAINES**
- 12 - FINANCES**
 - 12.01** - Activités et rapports financiers
 - 12.02** - Comptes du mois de septembre 2022 et engagements financiers du mois suivant
 - 12.03** - Dons et commandites
 - 12.04** - Offre de service - Cour Municipale
 - 12.05** - Entente stationnement public
 - 12.06** - Demande d'ajustement taxe égout - 484 26e Ave
- 13 - LÉGISLATION**
 - 13.01** - Création d'un comité d'Accès à l'information
- 14 - DIVERS**
- 15 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Adoptée unanimement.

04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

**2022-10
266**

04.01 - Séance ordinaire du 12 septembre 2022

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 septembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Guylaine Gagnon et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 12 septembre 2022, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

Adoptée unanimement.

**2022-10
267**

04.02 - Séance extraordinaire du 22 septembre 2022

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 22 septembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48

heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 septembre 2022, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

Adoptée unanimement.

05 - CORRESPONDANCE

05.01 - Bordereau de correspondance

Dépôt du bordereau de correspondance, séance d'octobre 2022.

5.01.01 - Informations

- CEB | Communiqué de presse - Plus de 1700 travailleurs étrangers et étudiants internationaux à venir en Beauce dans les 18 prochains mois;
- CEB | Portrait des prévisions en immigration 2022-2024;
- OMSC | Bulletin octobre;
- Municipalité amie des enfants | Invitation à se mobiliser pour les tout-petits.

5.01.02 - Remerciements

- Fondation du Coeur Beauce-Etchemin (demande de don faite à la séance extraordinaire de septembre).

06 - HYGIÈNE DU MILIEU

06.01 - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire

La directrice générale dépose le tableau détaillé par catégorie, du tonnage collecté par Services Sanitaires Denis Fortier inc. provenant de notre municipalité.

Ce document nous informe que le tonnage des déchets, des matières recyclables et compostables pour le mois de septembre 2022 est de:

	Total du mois 4 semaines	Cumulatif 2022	Comparatif 2021
Déchets industriels et commerciaux:	33.36 t / 5 sem.	233.14 t	228.39 t
Déchets résidentiels:	38.92 t	241.97 t	235.11 t
Total à l'enfouissement :	72.28 tonnes	475.11 tonnes	463.50 tonnes
Matières compostables:	14.92 t	100.88 t	96.96 t
Matériaux secs mélangés:	25.12 t	215.73 t	201.39 t
Recyclage industriel et commercial:	13.77 t / 5 sem.	110.72 t	104.10 t
Recyclage résidentiel:	10.83 t	107.49 t	103.12 t

07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

07.01 - Dépôt du procès-verbal d'une rencontre des membres du comité incendie

Aucune réunion du comité incendie n'a été tenue en septembre et octobre 2022.

07.02 - Comité de sécurité incendie, acceptation des dépenses encourues en 2022 et des engagements du mois

Les dépenses seront adoptées à même celle de la Municipalité au point 12.02.

**2022-10
268**

07.03 - Appui pour dépôt d'un projet d'agrandissement de la Caserne #10

Attendu que le 29 septembre 2022, la Municipalité de St-Évariste-de-Forsyth a présenté, aux municipalités participantes du SSI de la Haute-Beauce (La Guadeloupe, St-Hilaire-de-Dorset et Courcelles), un projet d'agrandissement de la caserne incendie #10, située au 185, route 108 à St-Évariste;

Attendu les problématiques énoncées par le directeur incendie :

- Nouvelles normes de la CNESST, principalement en décontamination;
- Manque d'espace intérieur lors des inspections et rondes de sécurité des cinq camions;
- Salle de classe restreinte ne pouvant pas accueillir tous les participants;
- Des équipements de sécurité incendie sont dans un autre bâtiment, car il manque d'espace.

Attendu que le projet présenté vise à :

- Mettre aux normes la sécurité des utilisateurs et des équipements;
- Optimiser l'espace du bâtiment par un agrandissement de celui-ci.

Attendu les discussions intervenues;

En conséquence,

Il est proposé par M. Pierre Grondin et résolu que la Municipalité de La Guadeloupe partie à l'entente:

- Autorise la Municipalité de St-Évariste-de-Forsyth à procéder au dépôt de la demande d'aide financière du projet d'agrandissement de la caserne #10 appartenant à la Municipalité de St-Évariste-de-Forsyth dans le programme de subvention PRACIM.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2022-10
269**

07.04 - Programme d'aide financière - formation de pompiers volontaires

Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

Attendu que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la Municipalité de La Guadeloupe, gestionnaire du Service de

sécurité incendie de la Haute-Beauce, désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce Programme;

Attendu que la Municipalité de La Guadeloupe prévoit la formation de 7 pompiers pour le programme Pompier I et/ou de 0 pompiers pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Beauce-Sartigan en conformité avec l'article 6 du Programme.

En conséquence,

Il est proposé par M. Pierre Grondin et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Beauce-Sartigan.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

08 - INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS

08.01 - Réunion du comité des travaux publics

Le comité des travaux publics a tenu une séance de travail le :

- Lundi 3 octobre 2022

Les recommandations du comité font l'objet des prochains points à l'ordre du jour de cette séance du conseil.

09 - LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

09.01 - Réunion du comité des loisirs et de la culture

Le comité des loisirs et de la culture n'a pas tenu de séance de travail en septembre 2022.

La directrice générale dépose le rapport mensuel des activités de septembre 2022, préparé par l'agente de développement au loisir et à la vie communautaire.

**2022-10
270**

09.02 - Vente de la Zamboni

Attendu que la Municipalité a lancé deux (2) appels d'offres pour la vente de la surfaceuse à glace de marque Zamboni 1985;

Attendu que la Municipalité n'a reçu aucune offre;

En conséquence,

Il est proposé par M. Carl Boilard et résolu d'autoriser la direction générale à vendre la surfaceuse de marque Zamboni 1985 au meilleur prix offert (vieux fer, offre privée).

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.01 - Dépôt des procès-verbaux du comité d'urbanisme

Aucune réunion en septembre 2022, aucun procès-verbal à déposer.

**2022-10
271**

10.02 - OHSC - Adoption budget révisé

Attendu le document "Rapport d'approbation - Budget 2022" en date du 2022-08-24, déposé par la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour l'office d'habitation du Sud de la Chaudière (OHSC);

Attendu que ce rapport d'approbation regroupe tous les ensembles immobiliers de l'OHSC et qu'il doit être approuvé par chaque organisme et municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu d'adopter le budget révisé portant la contribution de la Municipalité de La Guadeloupe à 3 430\$ pour l'année 2022 (Immeuble # 1362, page 4 du rapport).

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2022-10
272**

10.03 - OHSC - Contribution Accès-logis programme supplément de loyer

Attendu l'entente avec l'office d'habitation du Sud de la Chaudière (OHSC) dans le programme Accès-Logis pour la Villa du Rêve;

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu d'autoriser la greffière-trésorière à effectuer le déboursé équivalent à 10% du coût du supplément au loyer estimé à 2 109.97\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2022-10
273**

10.04 - Offre d'achat Gestion HVHZ inc. - Terrain parc industriel 23e Ave

Attendu l'offre d'achat déposée par Gestion HVHZ inc, représenté par M. Hubert Lamarre pour une partie de terrain appartenant à la Municipalité sur la 23^e Avenue (plan joint):

- Partie du lot 6 449 845, tel que démontré au plan joint;
- Profondeur approximative de : 30 mètres;
- Largeur: 32.80 mètres;
- Superficie approximative : 984 mètres 2 (10 591.69 p2);
- Prix offert: 0.15 \$ / p2

En conséquence,

Il est proposé par Mme Guylaine Gagnon et résolu d'accepter l'offre d'achat déposé à la présente par Gestion HVHZ inc. aux conditions suivantes:

- Frais d'arpenteur et de notaire à la charge de l'acquéreur;
- Nouvelle construction dans les 12 mois, à l'échéance de ce délai, la Municipalité pourra acheter le terrain au même prix et conditions de la présente résolution;
- Si l'acquéreur souhaite revendre le terrain vacant, la Municipalité de La Guadeloupe sera la première acheteuse.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2022-10
274**

10.05 - Offre d'achat PIPC, 485 9e rue Est

Attendu le bail de location entre la Municipalité et Services PIPC, déterminant les termes et conditions de location du 485, 9e rue Est;

Attendu que suite à la résolution 2022-06-175 « Local loué 485, 9e rue Est - fin de bail », le locataire a acquitté les montants dus;

Attendu l'offre d'achat déposée à la présente par M. Francis Carrier, au nom de PIPC, dont il est actionnaire;

Attendu l'article 12 « Option d'achat » du Contrat de location et l'article 4 de l'addendum #2 modifiant l'article 12 « Option d'achat »;

Attendu que la valeur au rôle du 485, 9e rue Est, est de 66 100\$, les améliorations locatives ont été apportées au montant de 6 011.28\$, Les loyers payés au 11 octobre 2022 au montant de 31 743.31\$;

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin d'accepter l'offre d'achat :

- Au montant de 40 367.97\$;
- Frais d'arpenteur et lotissement à la charge de l'acheteur;
- Frais et choix du notaire à la charge de l'acheteur;
- En formule condominium;
- D'autoriser Mesdames Vanessa Roy, mairesse et Christiane Lacroix, directrice générale à signer les documents reliés à la vente.

Adoptée à la majorité des conseillers présents.

5 pour et 1 contre.

11 - RESSOURCES HUMAINES

12 - FINANCES

12.01 - Activités et rapports financiers

Les élus ont étudié les activités et rapports financiers déposés en comité plénier.

La directrice générale dépose:

- L'état des activités financières sommaires;
- L'état des activités financières détaillées.

2022-10
275

12.02 - Comptes du mois de septembre 2022 et engagements financiers du mois suivant

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés, les remises de l'employeur et les cotisations syndicales versées. Ils sont étudiés en comité plénier qui en recommande leur adoption.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Guylaine Gagnon et résolu que les comptes du mois de septembre 2022 au montant total de 479 276.87 \$ soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

Comptes du mois:	207 766.11 \$
Salaires nets payés:	39 502.54 \$
Remise d'employeur & syndicat:	30 982.31 \$
Comptes à payer :	201 025.91 \$
Total:	479 276.87\$

Il est également résolu à l'unanimité d'approuver les engagements budgétaires du mois d'octobre 2022 pour un montant total de 118 050.00 \$. Ces engagements ne comprennent pas les dépenses incompressibles (contrats, électricité, téléphone, etc.) ni les dépenses urgentes à être autorisées par réquisition.

Adoptée unanimement.

2022-10
276

12.03 - Dons et commandites

Attendu les demandes de dons et commandites étudiées par le conseil en comité plénier;

En conséquence,

Il est proposé par M. Pierre Grondin et résolu d'adopter les positions suivantes pour chacune des demandes et d'autoriser le déboursé :

- Le Bercail | Campagne de poinsettias | 100\$ sans poinsettias;
- Le Rappel | Groupe d'entraide de personnes atteintes d'une maladie mentale - Souper spectacle | 60\$ un billet;
- Fondation un geste pour la vie | 100\$.

Adoptée unanimement.

**2022-10
277**

12.04 - Offre de service - Cour Municipale

Attendu que la Municipalité doit être représentée à la cour municipale par une firme d'avocats;

Attendu les offres de services déposées et jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante :

- Cain Lamarre SENCRL;
- Morency.

En conséquence,

Il est proposé par M. Vincent Breton et résolu d'accepter l'offre de services de Morency pour l'année 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2022-10
278**

12.05 - Entente stationnement public

Attendu l'Entente relative à la location et au déneigement d'un terrain appartenant à la Municipalité situé sur la 14e Avenue et utilisé comme stationnement municipal, entre la Municipalité et le Restaurant Bar Royal sis au 490, 14e Avenue;

Attendu qu'en vertu de l'article 39 de la Loi sur les permis d'alcool, le demandeur d'un permis doit détenir un certificat délivré par le greffier-trésorier de la municipalité, attestant que son établissement est conforme à la réglementation d'urbanisme;

Attendu que le Règlement 373-2007 détermine le nombre de cases requises pour un usage commercial (restaurant, brasserie, bar...) à 1 case par 6 sièges;

Attendu que la Régie des alcools, des courses et des jeux doit spécifier le nombre d'occupants autorisés pour un espace donné selon la capacité d'occupation où sera exploité un permis d'alcool;

Attendu la demande de fin d'entente présentée par M. Marc Turcotte, co-propriétaire du Restaurant Bar Royal, lors du comité des travaux publics du 3 octobre 2022;

Attendu la demande écrite de M. Marc Turcotte et Mme Nicole Vallerand, propriétaires du Restaurant Bar Royal, déposée et jointe à la présente :

- Mettre fin à l'Entente reliant les parties pour le stationnement municipal, voisin du restaurant.

En conséquence,

Il est proposé par M. Dave Roy et résolu:

- D'annuler les frais de loyer pour le stationnement municipal pour l'année 2020;
- D'annuler les frais de déneigement du stationnement pour l'hiver 2020-2021;
- De mettre fin à l'Entente relative à la location et au déneigement d'un terrain appartenant à la Municipalité situé sur la 14e Avenue et utilisé comme stationnement municipal, reliant les parties, à compter du 1er janvier 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2022-10
279**

12.06 - Demande d'ajustement taxe égout - 484 26e Ave

Attendu la demande d'ajustement de taxe d'égout déposée devant ce conseil:

- 9370-1878 Qc inc, 484, 26e Avenue matricule 7292 50 4133.

Attendu que la Municipalité n'a pas d'historique de lecture du compteur #45804688, entre le 07-09-2016 et le 22-02-2022;

Attendu que la consommation d'eau donnée le 22-02-2022 est de 4 485m³;

Attendu que les raisons de cette consommation importante sont inconnues;

Attendu l'étude de la demande en comité plénier;

En conséquence,

Il est proposé par M. Vincent Breton et résolu de refuser la demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

13 - LÉGISLATION

**2022-10
280**

13.01 - Création d'un comité d'Accès à l'information

Attendu que la Municipalité de La Guadeloupe est un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) (ci-après appelée la « Loi sur l'accès »);

Attendu les modifications apportées à la Loi sur l'accès par la Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (2021, c. 25);

Attendu que l'article 8.1 a été ajouté à la Loi sur l'accès, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la Loi sur l'accès;

Attendu qu'il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit;

Attendu qu'à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la Municipalité de La Guadeloupe doit constituer un tel comité;

En conséquence,

Il est proposé par M. Carl Boilard et résolu unanimement:

- Que soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la Loi sur l'accès;
- Que ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Municipalité La Guadeloupe :
 - De la directrice générale, responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels;
 - De l'adjointe administrative, responsable de l'accès aux documents.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

14 - DIVERS

Aucun sujet.

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Vanessa Roy répond aux questions des citoyens.

**2022-10
281**

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Carl Boilard et résolu à l'unanimité que cette session régulière soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 20h45

Vanessa Roy, mairesse

Christiane Lacroix, directrice générale